

Nominations à la CADMS :**2008-06-07**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Adélarde Couture soit désigné pour siéger à la Corporation de développement et d'aménagement du Massif du Sud (CADMS), compte tenu que monsieur le maire René Leclerc a déclaré que la Municipalité de Saint-Luc ne désignait plus de représentant pour siéger à la CADMS; monsieur le maire Marcel Asselin déclarant, pour sa part, que la Municipalité de Saint-Magloire est présentement représentée à la CADMS.

Pour : 10 (63,33%)

Contre : 3 (36,67%)

ADOPTÉE SUR DIVISION.